

MESURE MENSUELLE DE L'INCARCERATION

Au 1^{er} février 2018

80 893 personnes écrouées

69 596 détenus

11 297 non détenus

20 541
prévenus

49 055 condamnés

en détention
47 080

en semi-liberté
1 636

placées à l'extérieur
339

placés à l'extérieur

585

placés sous surveillance électronique

10 712

INDICATEURS CLES AU 1^{ER} FEVRIER

OCCUPATION DES PLACES

	2018	2017
Nombre de places opérationnelles	59 848	58 672
Densité carcérale globale	116,3 %	117,7 %
Densité carcérale en maison d'arrêt (hors places mineurs)	140,5 %	140,4 %
Nombre de détenus dans une structure suroccupée	à + de 120 %	38 944
	à + de 150 %	21 359

	2018	2017
Places inoccupées	4 965	4 514
Détenus en surnombre	14 713	14 919
Nombre de matelas au sol	1 569	1 654
Taux d'encellulement individuel	39,7 %	38,2 %

STRUCTURE

	2018	2017
Nombre de détenus	69 596	69 077
Nombre de prévenus	20 541	20 176
Part des prévenus parmi les détenus	29,5 %	29,2 %

	2018	2017
Non détenus	11 297	10 798
Part des non détenus parmi les écroués	14,0 %	13,5 %
Placements sous surveillance électronique	10 712	10 227

DEMOGRAPHIE

	2018	2017
Nombre de femmes	3 103	2 811
Part des femmes	3,8 %	3,5 %

	2018	2017
Nombre de mineurs	835	784
Part des mineurs	1,0 %	1,0 %

DEFINITIONS

- Places opérationnelles : Nombre de places en fonction de la superficie au plancher (circ. AP8805G B402 du 3 mars 1988, définissant le mode de calcul de la capacité de chaque établissement) et effectivement disponibles (les places en travaux ne sont donc pas comptabilisées).
- La densité carcérale est le rapport entre le nombre de personnes détenues et le nombre de places opérationnelles.
- Places inoccupées : Différence entre le nombre de détenus et le nombre de places opérationnelles dans les quartiers ou établissements dont la densité carcérale est inférieure à 100% (en distinguant les quartiers mineurs).
- Détenus en surnombre : Différence entre le nombre de places opérationnelles et le nombre de détenus dans les quartiers et établissements dont la densité carcérale est supérieure à 100% (en distinguant les quartiers mineurs).

DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DES ETABLISSEMENTS

Nombre de matelas au sol au 1^{er} février 2018: **1 569**

Type d'établissement	Densité carcérale globale	Nombre d'établissements ou quartiers	Nombre d'établissement ou quartier en situation de suroccupation supérieure à 120 %	Nombre de personnes détenues dans une structure suroccupée à plus de 120 %
MA et qMA (hors places mineurs)	140,5%	132	96	40 738
CD et qCD	88,0%	64	2	320
MC et qMC	73,7%	13	0	0
CPA et qCPA	73,2%	9	2	116
CSL et qCSL	67,7%	30	1	85
EPM (et places mineurs*)	70,3%	49	1	5
CNE et qCNE	72,6%	3	0	0
Ensemble	116,3%	257	102	41 264

MA : Maison d'arrêt / CD : Centre de détention / MC : Maison centrale / CPA : Centre pour peine aménagée / CSL : Centre de semi-liberté / EPM : Etablissement pénitentiaire pour mineurs / CNE : Centre national d'évaluation / q : quartier

* : 53 quartiers ou établissements pénitentiaires disposent de places mineurs

Type d'établissement	Nombre de personnes détenues	Nombre de places opérationnelles (*)	Places inoccupées (**)	Détenus en surnombre
MA et qMA (hors places mineurs)	47 820	34 029	734	14 525
CD et qCD	17 690	20 104	2 517	103
MC et qMC	1 691	2 295	604	0
CPA et qCPA	447	611	194	30
CSL et qCSL	888	1 312	475	51
EPM et QM	830	1 180	354	4
CNE et qCNE	230	317	87	0
Ensemble	69 596	59 848	4 965	14 713

Direction interrégionale	Nombre de personnes détenues	Nombre de places opérationnelles (*)	Densité carcérale globale	Places inoccupées (**)	Détenus en surnombre	Taux d'encellulement individuel
Bordeaux	4 970	5 194	95,7%	880	656	55,9%
Dijon	4 427	3 935	112,5%	270	762	45,1%
Lille	7 055	6 502	108,5%	708	1 261	44,9%
Lyon	6 484	5 931	109,3%	417	970	49,5%
Marseille	7 644	6 726	113,6%	653	1 571	41,3%
Outre-mer	4 926	4 473	110,1%	378	831	30,3%
Paris	13 816	9 302	148,5%	309	4 823	24,7%
Rennes	8 257	7 689	107,4%	724	1 292	44,9%
Strasbourg	6 132	5 674	108,1%	448	906	43,1%
Toulouse	5 885	4 422	133,1%	178	1 641	34,6%
France entière	69 596	59 848	116,3%	4 965	14 713	39,7%

* Places opérationnelles : Nombre de places en fonction de la superficie au plancher (circ. AP8805G B402 du 3 mars 1988, définissant le mode de calcul de la capacité de chaque établissement) et effectivement disponibles (les places en travaux ne sont donc pas comptabilisées)

** Une place peut ne pas être occupée parce qu'en cours d'attribution, parce que destinée à une catégorie spécifique de personnes détenues (ex. une place femme vacante dans une cellule ne peut accueillir un détenu homme). Il peut également s'agir de places disponibles dans des zones géographiques à plus faible besoin ou trop éloignées pour permettre le maintien des liens familiaux.

EVOLUTION DES EFFECTIFS

Au 1^{er} février 2018, 80 893 personnes étaient écrouées, dont 69 596 en détention.. Suite à la baisse saisonnière du mois de janvier, on note une hausse de 1,3% qui concerne toutes les catégories mais un peu plus les personnes non détenues et les prévenues mais avec des augmentations moins importantes que celles enregistrées au 1^{er} février 2017 toutefois. Si le nombre de personnes placées sous surveillance électronique progresse, ceux des placées en semi-liberté et en placement à l'extérieur poursuivent leur lente diminution.

Les mineurs écroués sont 835 et avec une forte hausse mensuelle de 6,6 % leur nombre continue de croître. Les femmes écrouées sont 3 103, dont 2 482 en détention : dans les deux cas, il s'agit du nombre le plus élevé jamais enregistré dans la dernière décennie. Malgré ces augmentations, les densités carcérales chez les mineurs (70 %) et chez les femmes (98 %) restent inférieures à 100 % (bien qu'il y ait des situations de difficulté comme dans la DISP de Toulouse où 175 femmes détenues occupent les 105 places femmes disponibles).

Si pour l'ensemble des établissements, la densité moyenne s'élève à 116 % (contre 118 % au 1^{er} février 2017), ce taux est près de 141 % en maison d'arrêt et quartier maison d'arrêt comme au 1^{er} février 2017 sachant que le nombre de places opérationnelles a légèrement augmenté. Dans la DISP de Paris, toutes les maisons d'arrêt et les quartiers maison d'arrêt (sauf Versailles) ont une densité carcérale qui dépasse 145 %, avec plus de 4 700 détenus en surnombre. En revanche, le même indicateur montre une forte baisse annuelle dans la DISP de Marseille (-22 points, en passant de 149 % à 127 %, grâce principalement à la récente ouverture de la MA de Draguignan) et dans la DISP d'Outre-Mer (-17 points, en passant de 145 % à 128 %). La densité carcérale est aussi impactée par la réouverture du quartier centre de détention de Poitiers-Vivonne et par les difficultés de personnel qui entraînent une baisse de la capacité opérationnelle de 185 places au centre de détention de Villeneuve-la-Grande. Au 1^{er} février 2018, les places opérationnelles inoccupées sont 4 965, alors que les détenus en surnombre sont 14 713. Ces indicateurs sont en légère baisse par rapport au mois précédent. Enfin, le taux d'encellulement individuel s'élève à près de 40 %, avec des écarts stables entre DISP : par exemple, pour la DISP de Bordeaux le taux s'établit à 56 % et Paris à 25 %.

Au 1 ^{er} Février	Personnes écrouées	Personnes détenues	Places opérationnelles	Personnes prévenues	Personnes aménagées sous écrou et non détenues	Nombre de matelas au sol	Places inoccupées	Détenus en surnombre	Personnes détenues en MA/qMA avec taux d'occupation supérieur à 120 %
2008	65 200	62 094	50 713	17 497	3 106	.	1 725	13 106	36 052
2009	66 980	62 744	52 589	16 471	4 236	.	2 989	13 168	37 775
2010	66 710	61 363	55 293	15 853	5 347	.	3 746	9 826	28 771
2011	68 864	61 771	56 454	16 361	7 093	.	4 221	9 540	29 756
2012	75 222	65 699	57 213	16 463	9 523	.	3 433	11 920	35 137
2013	77 540	66 746	57 030	16 754	10 794	.	2 708	12 424	35 021
2014	78 737	67 820	57 490	17 363	10 917	1 076	3 245	13 575	38 141
2015	77 432	66 310	57 844	17 291	11 122	992	3 883	12 348	33 999
2016	77 728	67 362	58 787	18 915	10 366	1 200	5 501	14 076	36 701
2017	79 875	69 077	58 672	20 176	10 798	1 654	4 514	14 919	38 028
2018	80 893	69 596	59 848	20 541	11 297	1 569	4 965	14 713	40 738

